



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 Avril 2025 à 19 h 00

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST et Mme Isabelle RAULET

Absents excusés avec procuration : M. Philippe CHARPY (à M. Michel FROTTIER), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST)

Absents excusés : M. Eric LAHON

Absents non excusés : M. Robin CISNEROS, Mme Claire MAZZOCCHI et M. Olivier SCHMITT

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 23 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'ARRETER le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2025 – Par 14 voix pour, une abstention (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ) et quatre voix contre (M. Christophe PREVOST, Mme Manon REYEN, M. Hubert PAYEN et M. Roberto ERNESTI).

1 – Concernant la vente d'un bien communal, nommé « ancienne mairie », situé 28 rue Georges Hermann et cadastré section 4, parcelle, par 14 voix pour, 3 abstentions (Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, Mme Manon REYEN et M. Christophe PREVOST) et 2 voix contre (M. Roberto ERNESTI et M. Hubert PAYEN)

- **DE PRONONCER** la cession du bien communal cadastré section 4 n°27, sis 28, rue Georges Hermann, moyennant la somme de 265 000 € (deux cent soixante-cinq mille euros) **au profit** du Docteur Charlotte BRUNET avec la possibilité d'une clause de substitution d'achat en société, demeurant à Metz - 22 place de Chambre dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,
- **DE CONSENTIR** que les frais liés à cette vente soient supportés par l'acquéreur,

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la vente du bien et à la bonne exécution de cette délibération.
- **DE PREVOIR** toutes conditions suspensives ou résolutoires dans l'intérêt de la commune,
- **DE CONVENIR** de toutes restrictions au droit de disposer de l'acquéreur et de prendre toutes garanties notamment réelles sur l'immeuble au profit de la commune,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de la parcelle par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette vente,
- **DE PRECISER** que la présente délibération doit se matérialiser par un acte authentique dans une période de 8 mois à compter de la date du conseil municipal du 23 avril 2025, faute de quoi elle deviendra caduque à l'échéance du terme.

2 – Concernant une subvention en faveur des œuvres des sapeurs-pompiers, à l'unanimité,

- **DE VERSER** une subvention à l'association « Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Moselle » d'un montant de 447,20 €, pour le flochage de tee-shirts dans le cadre d'une course solidaire.

3 – Concernant une motion relative aux gens du voyage, à l'unanimité,

- **DE DEMANDER** à l'Etat de tenir ses engagements en matière de traitement et d'expulsion des occupations illicites sur le territoire de la Métropole et en particulier sur le territoire de la commune de Saint-Julien-lès-Metz, alors même que la Métropole répond à ses obligations ;
- **D'AFFIRMER** la décision du Président de la Métropole pour son opposition au projet du SDAHGV 2025-2030 ;
- **DE S'OPPOSER** au projet du SDAHGV 2025-2030.

Divers :

- ❖ **DE REpondre ORALEMENT** aux questions écrites.

La séance est levée à 19 heures et 45 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 24 avril 2025



Le Maire
Franck OSSWALD